



Réunion du 17 mars 2026 à 18h15

Président : M. Patrick GRENIER,

Présents : Mme Morgane LEVERNIER, M. Jean-Baptiste JEANNOT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage (arbitrage@lfnafff.fr) dans un délai de sept jours francs à compter à compter du lendemain de sa notification.

■ **Arbitre auditionné : JAD.**

Faits :

→ Convoqué par la CDA afin d'évoquer son arbitrage et le déroulé de ses matchs car il a été remarqué un fort nombre de cartons adressés lors de chaque rencontre.

Réponse de l'arbitre :

→ L'arbitre explique en effet qu'il met régulièrement des cartons lors des rencontres arbitrées notamment à cause de propos injurieux/blessants qui obligent à adresser un carton rouge.

Décision de la CDA restreinte :

→ Des échanges ont eu lieu entre l'arbitre et les membres présents afin de comprendre le contexte et tenter de proposer des solutions dans le but de manager différemment les prochains matchs.

Fin de séance à 18h45.

Le Président de la CDA
Patrick GRENIER

La secrétaire de séance
Morgane LEVERNIER